



# #GREVE FEMINISTE



## DEVENIR PARENT : NOS DROITS, NOS COMBATS

**Diffusion du guide syndical à l'usage des parents et futurs parents pour défendre leurs droits face à l'administration et en gagner de nouveaux au ministère du travail, à l'INTEFP, en DDETS(PP) et DR(I)EETS**

**L'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité dans nos administrations.**

Chez nous comme ailleurs, les femmes sont surreprésentées dans les temps partiels : 86% des agent-es à temps partiel sont des femmes. Bien souvent la réduction d'activité est liée à l'arrivée d'un enfant. En France, les femmes sont à la tête de 82 % des familles monoparentales. Elles prennent 95 % des congés parentaux.

En France, comme ailleurs (chiffres ci-contre) les femmes sont plus nombreuses que les hommes à prendre soin tous les jours de leurs enfants et petits-enfants.

Elles sont plus nombreuses que les hommes à effectuer la cuisine et/ou les tâches ménagères tous les jours.

**Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, le manque de structures publiques de la petite enfance, pénalisent la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales.**

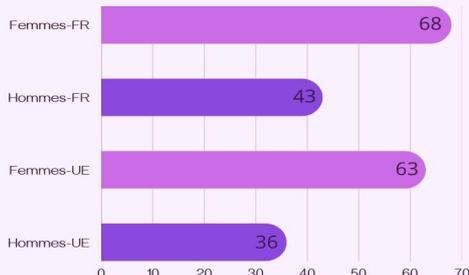
Il manque plus de 200 000 places dans la petite enfance. Malgré les scandales récents dans les crèches privées, aucune mesure solide n'a été annoncée pour renforcer le service public de la petite enfance alors même qu'il s'agit d'un facteur déterminant pour l'émancipation des femmes.

**Le projet de devenir parent puis la parentalité ne doivent pas rester des « affaires de femmes ».**

Or dans nos services, trop souvent, le projet de devenir parent, la grossesse puis le retour au travail après le congé maternité ou d'adoption s'apparentent à un véritable parcours d'obstacles pour connaître et surtout pour faire valoir ses droits auprès de l'administration.

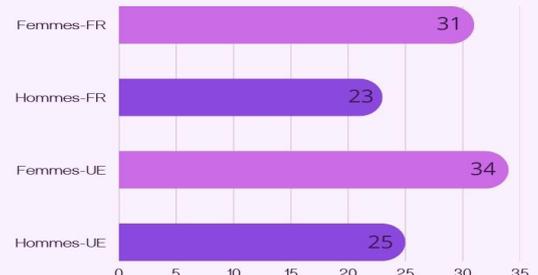
Trop souvent, des parents, en particulier des femmes, s'assoient sur leurs droits, épuisés par les démarches à mener.

En France et en Union Européenne, personnes effectuant la cuisine et/ou les tâches ménagères, tous les jours (% population 18-74)



Source: EIGE survey on unpaid care, 2022. EIGE's calculations. Index 2024 de l'institut européen pour l'égalité des genres (<https://eige.europa.eu>)

En France et en Union Européenne, personnes prenant soin et éduquant leurs enfants ou petits-enfants, personnes âgées ou handicapées, chaque jour (en % population 18-74)



Source: EIGE survey on unpaid care, 2022. EIGE's calculations. Index 2024 de l'institut européen pour l'égalité des genres (<https://eige.europa.eu>)

Dans ce contexte, nos organisations syndicales ont décidé de publier un guide « DEVENIR PARENT : NOS DROITS, NOS COMBATS » qui se veut utile à celles et ceux, parents et futurs parents, qui veulent connaître leurs droits et les faire respecter. Pour progresser sur ces questions, ce guide est aussi un cahier de revendications syndicales à porter dans nos mobilisations.

Partout en France, le 8 mars 2025 journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est l'occasion de rappeler nos revendications en matière de parentalité.

## Nous demandons

- Une clarification des règles applicables relatives à la parentalité, déclinées de la même manière partout dans les services, incluant l'INTEFP, et une information précise des agent-es sur leurs droits et démarches liées à la parentalité
- Le respect des aménagements prévus pour les agent-es en situation de parcours d'AMP.
- Des droits d'absence facilités pour les femmes et étendus aux co-parents pour les visites médicales et les séances de préparation à la naissance ; la comptabilisation de tous les temps d'absence liés à la grossesse comme des périodes de travail effectif n'impactant ni les congés ni les JRTT.
- Un véritable programme d'analyse et de prévention des risques professionnels spécifique aux femmes enceintes et allaitantes, qui sécurise ces femmes dans leur parcours et les protège d'une application disparate et arbitraire. L'administration ne peut déléguer ses obligations en la matière à la médecine de prévention ou les faire reposer sur les seules agentes ! Des mesures d'information et de formation pour toutes et tous sur les risques liés aux agents chimiques CMR.
- Des aménagements de poste systématiques dès le début de la grossesse : la réduction du temps de travail d'1h par jour ; la possibilité élargie de télétravailler si l'agente le souhaite ; le retrait des missions impliquant une surcharge de travail.
- Des mesures permettant un retour en poste dans de bonnes conditions : organisation des visites médicales de reprise, aménagements de poste et d'horaires appropriés, aménagement de la charge de travail, mise en place d'un entretien de retour de congé (sans évaluation).
- Le droit de tirer son lait au travail dans des conditions dignes et sécuritaires.
- Des recrutements suffisants dans tous les services pour permettre le remplacement des départs en congés de longue durée telle que les congés maternité, paternité, parentaux, etc.
- Des places en crèche en nombre suffisant, accessibles aux agent-es ! Nous demandons notamment la prise en compte de cette considération lors de la création de cités administratives, très tendance en ce moment.
- Une formation appropriée des chef-fes de service sur la conduite à tenir pendant la grossesse et au retour du congé maternité (prévention des risques professionnels, prévention des discriminations, prise en charge des missions ne pouvant être réalisées par l'agente durant sa grossesse et à son retour, etc.).
- Un allongement des durées de congé maternité, paternité et accueil de l'enfant et d'adoption.
- La revalorisation du SFT et le versement d'un montant plus élevé pour les bas salaires.

### **Concernant le temps partiel après une naissance ou une adoption :**

- L'allongement du temps partiel de droit au-delà des trois ans de l'enfant ;
- Le rétablissement du caractère de droit du temps partiel annualisé ;
- L'aménagement de la charge de travail des agent-es à temps partiel ;
- L'alignement par le haut des droits des contractuel-les sur ceux des fonctionnaires.

**Ce n'est que par la mobilisation collective  
que nous obtiendrons des avancées !**

**Le 8 mars 2025, jour de grève féministe, Soyons au rendez-vous  
et en nombre dans les manifestations partout en France !**